

Module 3 – La poursuite criminelle



FICHE DE L'ÉLÈVE

La poursuite criminelle

A.1. Les intervenantes et intervenants d'une poursuite criminelle

Lorsqu'une personne est accusée d'avoir commis un crime et qu'une poursuite criminelle est déposée contre elle, plusieurs personnes peuvent intervenir :

- Accusée ou accusé
- Procureure ou procureur de la Couronne



Pour en savoir plus sur le procureur de la Couronne

Consulte l'article « Rôle du procureur de la Couronne au Canada » de Cliquez Justice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/role-du-procureur-de-la-couronne-au-canada>

- Avocate ou avocat de la défense



Pour en savoir plus sur l'avocat de la défense

Consulte l'article « Rôle de l'avocat de la défense » de Cliquez Justice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/role-de-l-avocat-de-la-defense>

- Témoin



Pour en savoir plus sur les devoirs d'une ou un témoin

Consulte l'article « Devoirs du témoin » de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/devoirs-du-temoin>

- Juré



Pour en savoir plus sur les jurés

Consulte les articles :

- « Qu'est-ce qu'un juré? » de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/qu-est-ce-qu-un-jure>
 - « Devoirs des jurés » de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/devoirs-des-jures>
-

- Juge
- Jury

En équipe, choisis une des personnes intervenantes de la poursuite criminelle et décris son rôle en 2 ou 3 phrases.

Personne intervenante :

Rôle:

A.2. Le fardeau de la preuve dans une poursuite criminelle

Au Canada, il existe le principe de **présomption d'innocence**.



Définition - « Présomption d'innocence »

Principe selon lequel une personne est considérée innocente du crime dont elle est accusée jusqu'à ce que le tribunal la déclare coupable. Ce droit est garanti dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

À cause de la présomption d'innocence, c'est la procureure ou le procureur de la Couronne qui a le **fardeau de la preuve**.

La procureure ou le procureur de la Couronne doit convaincre la ou le juge de la culpabilité de la personne accusée **hors de tout doute raisonnable**. Cela veut dire que la ou le juge doit être convaincu de sa culpabilité. Si la procureure ou le procureur n'arrive pas à convaincre le juge, la personne accusée est déclarée non-coupable, même si la ou le juge a des doutes sur son innocence.



Pour aller plus loin

Lis l'article « Poursuite criminelle : Fardeau de la preuve » de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/poursuite-criminelle-fardeau-de-la-preuve>

A.3. Les étapes d'une poursuite criminelle

Lis l'article « Quelles sont les étapes d'une poursuite criminelle au Canada ? » sur le site web de CliquezJustice.ca :



Étapes d'une poursuite criminelle

« Quelles sont les étapes d'une poursuite criminelle au Canada? » de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/quelles-sont-les-etapes-d-une-poursuite-criminelle-au-canada>.

Au besoin, consultes le glossaire de CliquezJustice.ca si tu lis des termes que tu ne comprends pas : <https://cliquezjustice.ca/glossaire>

Lis la mise en situation suivante :

James est capitaine de l'équipe de football de son école. Cette année, c'est lui qui organise l'initiation des nouveaux membres de l'équipe. Le soir de l'initiation, Ahmed, un des nouveaux membres de l'équipe a prévenu James qu'il ne pouvait absolument pas boire d'alcool puisqu'il prenait des médicaments.

Le soir de l'initiation, James et quelques-uns de ses coéquipiers ont attaché les mains d'Ahmed derrière son dos et l'ont forcé à boire de la vodka, malgré le fait qu'Ahmed les suppliait d'arrêter. Plus tard dans la soirée, Ahmed a dû aller à l'hôpital à cause de l'interaction entre l'alcool et ses médicaments.

Pour chaque énoncé ci-dessous, inscris le nom de l'étape appropriée.

- 1) Ahmed écrit une « déclaration de la victime » qui témoigne des troubles émotionnels et des problèmes de santé qu'il subit depuis la soirée de l'initiation.
- 2) James plaide non-coupable à l'accusation de voie de fait avec lésions corporelles.
- 3) La procureure de la Couronne présente une preuve hors de tout doute raisonnable devant le juge.
- 4) Un policier cogne chez James et lui annonce qu'une plainte a été déposée contre lui pour voie de fait sur Ahmed.
- 5) L'avocat de James négocie avec la procureure de la Couronne pour participer à un programme de déjudiciarisation. La procureure et l'avocat de James ne s'entendent pas sur un arrangement.

A.4. Les résultats d'une poursuite criminelle

À la fin d'un procès criminel, différentes situations peuvent se produire, mais généralement, la personne accusée est déclarée **coupable** ou **non-coupable**.

Lorsque la personne accusée est déclarée **non-coupable**, elle est **acquittée** et **libérée**.



Définition - « Acquittement »

Abandon des accusations faites contre une défenderesse ou un défendeur après un procès.

Lorsque la personne accusée plaide ou est déclarée **coupable**, le juge doit lui donner une **peine**.

Un juge ou un juge peut accorder **5 types** de peines :

- Une amende
- Le dédommagement
- La probation
- Des travaux communautaires
- L'emprisonnement



Savais-tu que...

La ou le juge peut donner une combinaison de peine à une personne déclarée coupable. Par exemple elle ou il peut lui donner une amende et imposer une période de probation.

En équipe, fais une recherche sur le type de peine qui t'a été assigné et crée une affiche à présenter au reste de la classe. Tu peux prendre des notes dans les cases suivantes :

Type de peine:

Définition:

2 exemples :

A.5. L'obsession de Jimmy

Lis la mise en situation suivante :

Marilou est une adolescente de 16 ans qui aime passer du temps avec ses amies. Marilou est une grande utilisatrice des médias sociaux comme Instagram et TikTok. Comme elle aime avoir beaucoup d'abonnés, elle a ignoré les conseils de ses parents et laissé son profil public.

Au mois de juin dernier, un certain Jimmy s'est abonné à son compte. Jimmy est dans le même cours de mathématiques qu'elle. Depuis qu'elle a accepté sa demande, Marilou ressent un certain malaise face à Jimmy. Ce dernier lui envoie des messages privés, commente ses photos, l'invite à sortir, lui offre des cadeaux et l'a appelée à plusieurs reprises. Marilou avait répondu au premier message privé de Jimmy pour être polie, mais maintenant, elle ne sait plus quoi faire. Elle décide donc de le bloquer.

Depuis que Marilou a bloqué son compte il y a 3 mois, Jimmy crée sans cesse des nouveaux comptes pour suivre le profil de Marilou et continuer de communiquer avec elle.

Au mois de septembre, Marilou prend son courage à deux mains et décide de parler à Jimmy à l'école. Elle lui dit clairement : « Écoute Jimmy, tu dois arrêter de communiquer avec moi. Tu ne m'intéresses pas et j'aimerais que ça cesse. » À sa grande surprise, ce dernier, qui est en présence d'un de ses amis, lui avoue avoir un béguin pour elle depuis fort longtemps. Il est plutôt agressif, ajoutant qu'elle a placé des informations accessibles au grand public sur son profil et qu'il peut communiquer avec elle s'il en avait envie.

Les semaines passent et bien que Marilou ait retiré toutes ses coordonnées personnelles du Web, et qu'elle ait répété à Jimmy de cesser toute communication avec elle, Jimmy continue de l'appeler, et de lui envoyer des messages privés à partir de différents comptes. Marilou a maintenant peur de Jimmy. À 3 reprises, ce dernier est venu la visiter à la pharmacie où elle travaille, et l'a suivie en auto lorsqu'elle retournait chez elle. Lors de ces 3 occasions, Marilou a dû demander à son amie Annie de l'accompagner à la maison afin d'éviter d'être seule.

Samedi dernier, Jimmy a vu sur la « story » de Marilou qu'elle serait seule à la maison ce soir-là. Marilou l'a vu, stationné devant sa maison, toute la soirée. Marilou a vraiment peur de ce qui pourrait se passer. Elle en parle finalement à ses parents qui l'encouragent à porter plainte.

Après avoir lu la mise en situation, réponds aux questions suivantes :

A) *Est-ce qu'il y a possibilité de poursuite criminelle? Est-ce qu'il y a possibilité de poursuite civile? Justifie ta réponse.*

Réponse :

B) *Quelles sont les parties impliquées dans la poursuite criminelle?*

Réponse :

C) Dans le cadre de la poursuite criminelle, qui a le fardeau de la preuve? Quel est ce fardeau? Justifie ta réponse.

Réponse :

B. Aide-mémoire

Lis l'article « Poursuite civile ou criminelle : les différences » de CliquezJustice.ca :



Poursuite civile ou criminelle : les différences

Lis l'article « Poursuite civile ou criminelle : les différences » de CliquezJustice.ca pour consolider tes connaissances :
<https://cliquezjustice.ca/vos-droits/poursuite-civile-ou-criminelle-les-differences>

Visionne cette vidéo sur les différences entre un procès criminel et un procès civil :



Différences entre un procès criminel ou pénal et un procès civil (2 min 29)

Visionne la vidéo « Différence entre un procès criminel ou pénal et un procès civil » d'Éducaloi :
<https://www.youtube.com/watch?v=foqZzNdwPTs>

C. Bibliographie

Tu souhaites faire des recherches complémentaires ?

Fais attention à tes sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visite : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visite : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Gouvernement du Canada, « Les affaires civiles et les affaires pénales ». En ligne :

<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/just/08.html>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2024 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajef  Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario